



Veillez écrire en caractères d'imprimerie

SECTION A : Identification du salarié

Nom		Prénom	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Numéro d'assurance sociale		Numéro de client CCQ	
<input type="text"/>		ou <input type="text"/>	
Numéro	Rue	Ville, village ou municipalité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Province		Code postal	Courriel
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ind. rég. Téléphone (1)	Ind. rég. Téléphone (2)		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Métier ou occupation			
<input type="text"/>			

SECTION B : Renseignements sur la formation

IMPORTANT : Une analyse détaillée doit être effectuée afin de déterminer si une formation est admissible à un remboursement. Si la formation pour laquelle vous demandez un remboursement n'a jamais été analysée par la Commission de la construction du Québec (CCQ), il pourrait vous être demandé de fournir le devis de formation, le plan de cours et des informations sur le formateur.

Titre de la formation		Durée de la formation (# heures)	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Nom de l'organisme fournisseur de la formation		Ind. rég. Téléphone	Site INTERNET
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu de la formation			
<input type="text"/>			
Numéro	Rue	Ville, village ou municipalité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Province		Code postal	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

SECTION C : Horaire de la formation

Les demandes de remboursement doivent être soumises au maximum 90 jours après la fin de la formation. Les demandes ne respectant pas ce délai seront automatiquement refusées.

Date de début de la formation ^A ^M ^J Date de fin de la formation ^A ^M ^J

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Début	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min
Fin	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min

SECTION D : Réclamation des coûts

Veillez joindre à votre demande, toutes les **pièces justificatives** (Ex : Facture) nécessaires au remboursement de vos frais de formation. Votre demande de remboursement sera annulée si nous ne disposons pas de toutes les pièces justificatives nécessaires dans les trente jours suivants la réception de votre demande.

Si vous êtes admissible, des mesures incitatives (frais de déplacement et d'hébergement) seront calculées selon les modalités en vigueur au moment du dépôt de votre demande. Aucune facture n'est nécessaire pour le remboursement des mesures incitatives.

Total des frais de formation réclamés

Autres frais (description)

SECTION E : Autorisation du demandeur

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande de remboursement sont exacts. J'autorise la Commission de la construction du Québec à effectuer les vérifications et à obtenir les documents nécessaires à l'étude de cette demande de remboursement auprès du fournisseur de la formation spécifié à la section B.

Signature du demandeur (obligatoire)

Date

	A		M		J	
--	---	--	---	--	---	--

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT ?

PAR COURRIEL :

remboursement.formation@ccq.org

PAR TÉLÉCOPIEUR :

514-788-5279 OU SANS FRAIS 1-855-788-5279

PAR COURRIER :

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

C.P. 2300

SUCCURSALE YOVILLE

MONTRÉAL (QUÉBEC)

H2P 0A8